

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 6

Artikel: Un corbeau trop fidèle
Autor: L.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un corbeau trop fidèle.

On a beaucoup jase dernièrement d'une histoire assez comique qui aurait eu pour théâtre une de nos églises de campagne. On racontait que le pasteur de la paroisse s'était rendu au temple avec un corbeau apprivoisé sur l'épaule et serait même monté en chaire avec son fidèle compagnon, au grand scandale de ses paroissiens.

Le fait n'ayant jamais été élucidé pour le grand public, nous croyons devoir exposer ici, en quelques mots, ce qui s'est passé.

L'excellent et aimé pasteur si singulièrement mis en scène a, paraît-il, un goût très prononcé pour l'étude de la zoologie et possède une collection assez complète d'animaux et d'insectes, qui vivent là dans la meilleure intelligence. On y remarque entre autres un corbeau-corneille, apprivoisé au point que ses témoignages d'attachement pour son maître, qu'il suit partout, deviennent parfois obséquieux.

Un dimanche, — il y a de cela quelques semaines, — notre pasteur, drapé dans sa longue robe, se rendait à l'église. Le corbeau, qui était perché sur son passage, et attendait le moment de l'accompagner, vole après lui et se pose sur sa tête. Le pasteur le prend, revient sur ses pas et le dépose dans la cour. Quelques instants après, l'oiseau avait repris son vol et pénétrait dans l'église en même temps que son maître. Il alla se placer sur le bord d'une corniche, regardant les fidèles d'un air fort intelligent.

Très ennuyé de cet incident, mais ne voulant point provoquer dans l'église une hilarité générale en cherchant à chasser le corbeau, il pensa qu'il était plus sage de le laisser attendre tranquillement sur sa corniche jusqu'à la sortie du service. Mais à peine la prière était-elle commencée que l'oiseau vint se poser sur l'épaule du pasteur, qui dut faire intervenir le régent. Celui-ci s'empara du corbeau et le mit poliment à la porte.

L'incident est sans doute fort regrettable, mais on conviendra que le pauvre pasteur, qui en a du reste éprouvé le plus grand chagrin, n'est pas digne d'être pendu. C'est ainsi qu'en a jugé l'autorité compétente, qui, après une enquête minutieuse, n'a pas trouvé à propos de procéder ultérieurement.

Un membre du Synode, abondant dans cette manière de voir, émit ainsi son opinion : « Messieurs, je vous propose de laisser l'affaire-là ; d'ailleurs, voyez-vous, un pasteur qui aime les bêtes, c'est toujours bon signe ! »

Les Chambres fédérales se sont occupées fort longtemps, en 1877, et auront sans doute encore à s'occuper de la question délicate de l'achat des chevaux pour la cavalerie suisse. De nombreuses commissions ont été envoyées à l'étranger pour l'étude de cette importante question, et un recensement tout spécial des chevaux suisses a été ordonné pour s'assurer que la récapitulation faite par le bureau de statistique était bien exacte. Toute

la presse a fait chorus pour condamner ces mesures, qui sont, paraît-il, très coûteuses. Mais ils sont parfois si pessimistes les journalistes ! La question vaut certes bien la peine que l'on s'y intéresse vivement, alors surtout qu'il faut maintenant que le cheval comprenne le commandement et soit à même de marcher sans l'intervention du cavalier, dont on a fait un *mousquetaire*. « Aujourd'hui, disait dernièrement un dragon, il faut une bonne bête pour faire un bon cavalier. »

Aussi sommes-nous plutôt disposés à donner des conseils qu'à blâmer de si hautes vues.

On nous dit qu'un grand nombre de chevaux ont été acquis en Allemagne. Nous ne doutons certes pas que ce pays n'ait d'excellents chevaux, mais si l'on pouvait réussir à en posséder des *infaillibles* ?

Et pourquoi pas ? Dans les pays catholiques où ces quadrupèdes sont bénis au nom du pape, saint et infaillible, on trouverait certainement ce degré de perfection.

Un journal, qui nous donne parfaitement raison, nous fait assister à la cérémonie de la bénédiction qui a eu lieu dernièrement à Bellinzzone. Tous les chevaux, ânes et mulets du pays, ornés comme les victimes du sacrifice antique, ont été amenés devant l'église ; là, un ecclésiastique les a bénis et déclarés infaillibles ; puis les propriétaires les ont emmenés, persuadés, comme nous, qu'ils étaient préservés des maladies et accidents de toute nature.

Si la Confédération pouvait posséder de tels chevaux, exempts de morve, de farcin et surtout de ces petits vices qui font le désespoir du cavalier, tout le monde, y compris ce dernier, serait satisfait, et les optimistes-militairomanes seraient bien vengés des petits traits que la presse leur a décochés.

L. D.

Lo chaumo ceint-dix-não tot d'n'a ronelliâte.

Monsu Favrat no z'ein a quie contà dè iena la senanna passà, rappoo à n'on menistrè et à n'on régent que viqueissent coumeint tsin et tsat et que sé sont djuì on tor tandi lo chaumo ceint-dix-não. Vaitse z'ein iena qu'est quasu paràire, tot que l'est tot lo contréro.

Don lài avàì totè lè demeindzès on prédzo lo matin et onna priyire la véprào, à duè z'hàorès, que lo régent dévessàì fèrè ; mà dâi iadzo que fasâi galé, la fasâi bin senâ, mà s'allàvè promenâ et adieu l'église. L'est veré que ne lài allàvè quasu jamé nion qu'on part d'einfants, et pas on âma ne mormottàvè dè cein. Mà lo menistrè qu'avàì onna deint contrè lo régent po dâi z'affèrès dè pè l'écoula, sè dese : atteinds pì ! tè vu prào fèrè allâ à ta priyire ; la vu fèrè mè mèmo et sarâ bin lo diablo se te n'ès pas quie po tsantâ !

L'est bon. Onna demeindze que lo carbatier fasâi djuì on muton âi gueliès et que volliàvè fèrè veri clliào djeinès dzeins après, vaiquie la priyire que sonnè et dè bio savâi que nion ne lài allâ, kâ